



Par SDÉ, courriel et messenger

Le 1^{er} juin 2018

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité – Phase 2
Dossier Régie : R-3964-2016 / Notre dossier : R051991 JOT

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») fait suite à la correspondance de la Régie datée du 29 mai 2018, relativement à la planification de l'audience du 6 juin 2018.

1. Preuve du Distributeur

Le Distributeur compte faire témoigner un panel de témoins, lequel sera composé de :

- Steve Potvin, chef Excellence opérationnelle;
- Kim Robitaille, chef Réglementation et conditions de service;
- François G. Hébert, directeur Affaires réglementaires et conditions de service.

Le panel fera une présentation dont la durée est estimée à environ 25 minutes.

Le Distributeur dépose les *curriculum vitae* des témoins ci-avant mentionnés.

2. Contre-interrogatoires des intervenants

Le Distributeur se réserve une durée de 5 minutes par intervenant pour les contre-interrogatoires.

3. Argumentation

Le Distributeur prévoit une durée de 25 minutes pour son argumentation.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) *Simon Turmel*

SIMON TURMEL, avocat

ST/sg

c. c. Intervenants (par courriel seulement)